

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue de Münschecker et dans la rue am Weier à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant la pose de lampadaires. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue de Münschecker, rue am Weier**
Début : **Lundi, 6 septembre 2021 à 07h00**
Fin : **Jeudi, 16 septembre 2021 à 16h00**
Motif : Installation de lampadaires
Règlement : GRE-258-2021

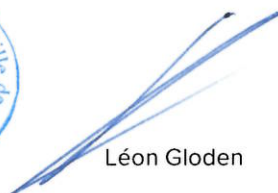
Grevenmacher, le 3 septembre 2021

La secrétaire communale
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden